

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 06 octobre 2023 2023

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

**Jeudi 12 octobre 2023
à 18h30**

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Lyliane SIGNAT

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du 14 septembre 2023
Droit de préférence
Synthèse du Rapport Social Unique 2022
Décision modificative
Subventions communales
Membre du Centre Communal d'Action Sociale
Membre suppléant du Contrat Local de Santé à la CDC
Membre suppléant de la commission de contrôle (liste électorale)
Création de postes d'agents contractuels
Questions diverses

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2023

Le douze octobre deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sulpice d'Arnoult, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Lyliane SIGNAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2023

*Etaient présents : Mme SIGNAT Lyliane, Maire,
M. AMBERT Aymeric, M. BRUN Xavier, M. CRESPIAN François, Mme DUC Marylène, M. GALLET Jean-Michel, MARCHADIER Bruno, Mme OGER Isabelle.*

Excusé : M. DUBREUIL David (pouvoir à M. MARCHADIER), Mme GUILLOUT Florence (pouvoir à Mme OGER Isabelle), M. POCH Patrick (pouvoir à M. AMBERT).

Secrétaire de séance : M. BRUN Xavier

Suite à la démission de Madame Alexandra BOIS de son mandat de Conseillère Municipale, le Conseil Municipal est désormais composé de 11 membres.

Des modifications devant être apportées au compte rendu du 14 septembre 2023 relatives au sujet « Heure Civique » abordé dans les questions diverses, l'approbation du compte-rendu est reportée à une prochaine réunion du conseil.

1-DROIT DE PREFERENCE

12.10.2023.01

Madame le Maire informe que la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 a institué un droit de préférence au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées classées en nature de bois et forêts d'une superficie de moins de 4 hectares.

Elle présente le courrier de Maître Olivier RIVIERE notaire à Pont l'Abbé d'Arnoult l'informant que la parcelle boisée suivante est à vendre :

-- A 523 sise aux « Grands Lopins » d'une superficie de 33a 94ca

Conformément aux dispositions des articles L 331-24 et suivants du code forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence.

Après délibération le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence pour cette parcelle.

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 1

2-SYNTHESE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

12.10.2023.02

La loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 a instauré l'obligation pour toutes les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique. Ce rapport doit désormais être réalisé chaque année. Il indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose la collectivité. Il rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion. Il s'articule autour de 10 thématiques (l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, les rémunérations, le dialogue social, la formation, la GPEEC...).

GPEEC : gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

Ce document est présenté au Conseil Municipal à titre informatif.

3-DECISION MODIFICATIVE

12.10.2023.03

Le Conseil Municipal valide la décision modificative n°3 du budget 2023 afin d'ajuster les crédits budgétaires :

Objet de la dépense	Article	montant	Article/programme	montant
Virement section investissement	65888	- 500.00	023	500.00
Autres immobilisations corporelles	021	500.00	21534.55	500.00

Vote du conseil : pour : 11 contre : 0 abstention : 0

4-SUBVENTIONS COMMUNALES

12.10.2023.04

Le Conseil décide de reporter la décision. Un décompte des subventions accordées devra être présenté ainsi que le montant inscrit au budget.

5-MEMBRE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

12.10.2023.05

Le Conseil municipal,

Vu la délibération n°09.06.202.06 fixant à huit le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS de la commune,

Considérant la démission de Madame BOIS Alexandra de son mandat de Conseillère Municipale et donc de sa qualité de membre du Centre Communal d'Action Sociale

Et après en avoir délibéré, désigne

- M. POCH Patrick

pour siéger comme membre représentant le Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du CCAS,

Rappel de la liste des quatre administrateurs du CCAS représentant la commune

- M. BRUN Xavier
- M. MARCHADIER Bruno
- Mme OGER Isabelle
- M. POCH Patrick

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 1

6-MEMBRE SUPPLEANT DU CONTRAT LOCAL DE SANTE A LA CDC

12.10.2023.06

Le Conseil municipal,

Considérant la démission de Madame BOIS Alexandra de son mandat de Conseillère Municipale et donc de sa qualité de déléguée suppléante du Contrat Local de Santé à la CDC

Désigne après en avoir délibéré

- M. AMBERT Aymeric

comme délégué suppléant du Contrat Local de Santé à la CDC,

Rappel du délégué titulaire du Contrat Local de Santé à la CDC

- Mme SIGNAT Lyliane

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 1

7-MEMBRE SUPPLEANT DE LA COMMISSION DE CONTROLE (LISTE ELECTORALE)

12.10.2023.07

Le Conseil municipal,

Considérant la démission de Madame BOIS Alexandra de son mandat de Conseillère Municipale et donc de sa qualité de membre suppléante de la Commission de Contrôle des listes électorales

Désigne après en avoir délibéré

- M. MARCHADIER Bruno

comme membre suppléant de la Commission de Contrôle des listes électorales,

Rappel du membre titulaire de la Commission de Contrôle

- Mme OGER Isabelle

Vote du conseil : pour : 10 contre : 0 abstention : 1

8-CREATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS

Sujet ajourné

QUESTIONS DIVERSES

La rencontre des villageois des Guillons-Le Pigeonnier-Les Fragnauds-Galant du samedi 30 septembre a rassemblé une trentenaire de personnes. La prochaine rencontre est prévue le samedi 21 octobre 2023 au Plat d'Etain (villages du Plat d'Etain et des Mégrières).

M. Jean-Michel Gallet fait un compte rendu de la réunion de la Saintonge Romane qui s'est tenue en présence de Madame la Sous-préfète.

Plusieurs postes ont été créés, dont une animatrice-gestionnaire pour le programme Leader ; proposition dans chaque commune de définir une zone pour les énergies renouvelables. Un point sur le Scot a été présenté par M. Durand, chef de projet : fusion des entités départementale et régionale et atteindre le ZAN en 2050.

Considérant la complexité de cette réunion, le compte rendu de la Saintonge Romane sera transféré par mail à tous les élus.

Carrefour de l'Amitié : prévision d'une rencontre jeu le dimanche 10 décembre 2023 (à confirmer). La mairie se chargera de l'impression des flyers.

Heure civique : L'utilisation du site Heure Civique a été l'objet d'une formation à distance le vendredi 13 octobre 2023. M. Gallet est seul référent de la gestion du site Heure Civique de la commune.

Une vingtaine d'actions a été menée envers des particuliers (M. Gallet tient à ce que ces actions restent discrètes) et une dizaine entre bénévoles. Les bénévoles sont intervenus une trentaine de fois en Ephaad : ces accompagnements ne remplacent en rien les agents sur place.

La fédération départementale de l'ADMR et l'ADMR de Pont l'Abbé vont se joindre à l'Heure Civique. Nous aurons le nom des personnes de St Sulpice qui ont besoin. Il y aura un logiciel de rapprochement avec les personnes vulnérables.

100 communes du département ont adhéré à l'Heure Civique.

La commune de Saint Sulpice est lauréate à l'appel à projet mené par le Département.

Prévoir de proposer des actions au niveau de la commune.

M. Aymeric Ambert informe les membres du Conseil que les Brigades vertes sont intervenues cette semaine. Des travaux de voirie ont été réalisés au Plat d'Etain et à la Treuillère. Intervention de l'entreprise Arcivaux pour de l'égavage.

M. Crespin François intervient pour une demande de changement de destination d'un terrain sur la carte communale.

La séance est levée à 21h32